

# CR de l'Assemblée générale du CODEP 03

1<sup>ER</sup> Février 2018

## Salle Ernest Maximin, SAINT POURCAIN SUR SIOULE

**Présents :** Noël PERNETTE, Michel DE GUIGNE, Marie DU MESNILDOT, Laurent NONY, Jacques BOUVIER, Alain NEBOUD, Olivier TROUBAT, Karim MEGUERBA, Marion BONNET, Magali PORTEJOIE, Philippe VAL, Bernard BOISVERT, Didier ARCHIMBAUD, Gilles MASCRE, Christian RANDOIN, Georges BLANCHETETE, Martine BOURREL.

**Excusés :** Karine ARTHAUD, Jean-Jacques GAUTIER, Christophe MAILHAC, Philippe CASAS, Stéphanie PREVOTEAU, Florent RENAUDIE

**Invités :** Antoine PORTEJOIE, David DA ROCHA, Patrick BUJARD, Bernard BOYER.

### A/ Rapport moral :

Les actions menées dans l'Allier sous l'égide du CODEP :

Stage TIV, formation initiateurs et «handi », soirées « bio », sorties « archéologie », les « Olympides » à Montluçon et nos sorties techniques traditionnelles à St-Mandrier et La Ciotat.

Les effectifs : Après une forte baisse, nous remarquons une stabilité en 2017-2018. Les effectifs devraient augmenter, suite à la modification des rythmes scolaires et au retour des enfants à la plongée.

### Informations :

- AG d'AURA : le 10 mars à Viviers (Ardèche). Le Président sera présent.
- Championnat de France à Montluçon :PSP début juin ; apnée 11,12 et 13 juin ; Tir sur cible et Hockey
- EPI : tous les clubs associatifs sont concernés. Par EPI (équipement de protection individuelle) il faut entendre : les appareils respiratoires, blocs, détendeurs , masques, combinaisons, palmes. Concernant les équipements « personnels » un club qui reçoit peut refuser un équipement qu'il estime non conforme. En l'absence de réglementation, nous devons suivre les instructions du constructeur (en particulier pour les détendeurs). Conserver les documents pendant trois ans après la mise au rebut.
- Réglementation des TIV : La réépreuve des blocs inscrits au registre des clubs passent de 5 à 6 ans. Pour les bouteilles personnelles, la réglementation reste la même : réépreuve tous les 2 ans.
- Question : peut-on se regrouper pour faire réviser le matériel ? en passant par le CODEP : le vieux campeur ? décathlon ? Magasin à Limoges ?  
Difficile à mettre en œuvre pour une question de calendrier –chaque club étant maître de son calendrier de TIV ,mais envisageable à la demande des Clubs si besoin.
- Subventions CNDS : Le président rappelle la somme allouée de 1500 euros qui correspond à environ 3 euros par plongeur affilié au département. Malgré la demande formulée, aucune somme n'est attribuée à des actions concernant le secourisme (préparation et recyclage des PSE1). De toute évidence, les subventions devraient se réduire drastiquement les années prochaines.

### B/Rapport financier : voir la pièce jointe

Nouvelle ligne « handisub » (stage de formation)

Comptes équilibrés : 405.39 €. Comptes approuvés.

Trésorier depuis de nombreuses années, Laurent NONY souhaite passer la main : le trésorier adjoint, Jacques BOUVIER accepte de prendre la relève et Laurent devient son adjoint. Laurent est remercié par le président et les membres du bureau pour son implication.

Jacques BOUVIER (Club MONTLUCON PLONGEE) devient donc le nouveau Trésorier du Comité et bénéficie, à ce titre, de la procuration sur les comptes bancaires.

Mise en place du nouveau Logiciel comptable « FACILCOMPTA » : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **C/ Comptes rendus des commissions**

### **1/Commission APNEE** : Alain NEBOUT

- **Formations** : 5 nouveaux MEF1 dans le département cette année !
  - o Un stage « initiateur » n'a pas recueilli suffisamment de demandes.
- **Fosses CODEP** : en moyenne, elles rassemblent 17 apnéistes  
ATTENTION : les 2 dernières (mai et juin) seront supprimées car la fosse sera en réfection.
- **Compétition** :  
De nouveaux apnéistes atteignent le niveau régional ; les anciens participent à la Coupe de France et aux Championnats de France. Félicitations à tous !
- **Jeux Olympides** : ont eu lieu le 21 janvier à la Loue : très bien organisés par L'ECMS avec des jeux variés, originaux, dans le bassin de 25m et dans les deux fosses ! L'esprit « jeux » a été préservé  
Une subvention de 200€ avait été attribuée à Vichy, la même somme sera versée à l'ECMS.
- **Championnat interrégional le samedi 7 avril à VICHY** : inscrite au calendrier de la FFESSM, ce sera la dernière compétition avant les championnats de France. Elle sera ouverte à 30 compétiteurs par discipline. Les organisateurs auront besoin de l'aide de bénévoles, de juges, d'arbitres...
  - o Projet de budget de 3000€ ; Demande d'une subvention de 300€ au CODEP
- Championnats de France : le 11 mai à Montluçon
- Prévision de compétition à Moulins pour la saison prochaine.

### **2/Commission ARCHEOLOGIE** : Olivier TROUBAT, présentation illustrée par une projection vidéo.

Les prospections précédentes ont été poursuivies :

- Dans les gorges du Cher, à Villebret, Lignerolles, Lavault Ste Anne : une loge de flotteurs (surveillance du flottage du bois), une meule du 17- 18<sup>ème</sup> rattachée au moulin de Chauvière et l'ancien passage du bac ont été identifiés entre autres.
- À Montluçon, l'ouverture des vannes du barrage a permis de photographier les découvertes subaquatiques des 12 dernières années (voie antique et structures du pont St Pierre ,du 13<sup>ème</sup> à aujourd'hui) et de les compléter.
- Dans le Val de Cher :

La découverte majeure s'est déroulée à l'embouchure du ruisseau de Malorgues, sur la commune de Reugny.

Un barrage de bois et de blocs a été relevé sur 31m (datés entre le 1<sup>er</sup> siècle avant J-C et 1<sup>er</sup> siècle après J-C) : il semble qu'il ait été prévu pour détourner le cours de l'eau, pour concentrer le débit de l'eau et faciliter la navigation ?

Comme chaque année, des baptêmes à Montluçon sur la « voie romaine ».

Une journée de formation théorique sur la rédaction du rapport d'archéologie (Photographie, cartographie, dessin normé, drone, etc)

Projets de chantiers : le Cher, et sur le plan d'eau de Vichy (durant la mise au sec du plan d'eau d'octobre 2018 à mars 2019).

### **3/Commission BIOLOGIE : Envoi de Karine ARTHAUD**

En décembre, Karine a animé une soirée photos à Montluçon sur « les nudibranches », et une à Vichy sur « les étoiles de mer et consœurs » en décembre. Les participants ont beaucoup apprécié !

Un soirée sur « les poissons méditerranéens » est prévue à Moulins : des difficultés pour trouver une salle reportent la date.

Un week-end « bio » est proposé par le club d'Aurillac, avec une date limite d'inscription très rapide.

En projet : une sortie en septembre à intégrer au calendrier, des conférences à condition de trouver des salles gratuites, des soirées photos en inversant les thèmes

Session de PB1 : Karine aimerait amener un groupe de volontaires pour cette formation : les personnes intéressées doivent prendre contact avec elle

### **4/Commission PSP : Jacques BOUVIER**

Un stage d'arbitrage a été organisé en janvier : 6 arbitres ont été formés, répartis dans les différents clubs du département.

En projet : un interclub avec les clubs qui ont une section PSP

Championnats de France, et comité directeur national se tiendront à Montluçon les 2 et 3 juin 2018.

Problème actuel : la PSP est devenue très compétitive ; il faut la rendre plus ludique pour attirer les plongeurs.

Les formations possibles : Arbitre, juge fédéral 1 et 2 ; pas encore d'entraîneur, ni de formateur au niveau national.

Session d'arbitrage à organiser. Depuis la réunion, nous apprenons une formation EF1/PSP aura lieu à Villeurbanne le 25/3 et le 1/4 .

### **5/Commission SECOURISME : Marie DU MESNILDOT**

#### **PSC1:**

11 reçus ; une session a été organisée à Moulins et une à Vichy.

Pour la demande de renouvellement d'agrément pour le PSC1, quatre formateurs sont déclarés :

Philippe GUILLAUMIN, Christophe NUYET, Priscilla LAVIGNE, et Didier ARCHIMBAUD.

La demande de renouvellement de l'agrément est en cours (avant avril 2018) : un nouveau médecin est d'accord pour devenir responsable de la formation : David DALL'ACQUA.

Le responsable de la commission apnée (Alain NEBOUD) demande à être informé si un tronc commun du RIFA est organisé dans les clubs, pour que les apnéistes puissent s'y joindre, si besoin.

**PSE1:**

La FFESSM n'a plus l'agrément pour la formation. Pour le groupe déjà formé, et qui doit se recycler chaque année, le Codep a demandé à une organisation extérieure (Sécurité Civile) un recyclage qui aura lieu le 11 mars à St Pourçain. Il reste 2 places libres : le coût est de 60€.

Les personnes intéressées doivent contacter Priscilla LAVIGNE [lavigne\\_p@hotmail.fr](mailto:lavigne_p@hotmail.fr)

Le CODEP peut envisager d'organiser une formation initiale PSE1 (35h de formation) par un organisme extérieur. Pour avoir un prix de groupe il est nécessaire d'avoir une dizaine de candidats. Christian et Karim sont demandeurs. Le président demande que chaque club fasse un recensement.

**6/Commission TECHNIQUE :**

Jean-Jacques GAUTIER, par la voix de Jacques BOUVIER.

Les sorties techniques : 17-18 2018 mars à La Ciotat et 1<sup>er</sup> au 3 avril, St Mandrier

Stage initiateurs : pour 2017 : 4 reçus 1 ajourné ; 8 en préparation pour 2018.

Examen le 22 avril 2018 à Montluçon.

N4 : ouvert au CODEP, à La Graule : 7 et 8 avril examen blanc. Examen final : 23 et 24 juin.

Remarque : la commission technique d'Aura regrette l'absence du responsable de la commission technique du CODEP 03 aux réunions. Le président prendra contact.

Journée de révision pour les « prépas-initiateurs », le 24 février 2018 à Commentry organisée par Christophe MAILHAC. Le Président salue cette initiative.

**7/Commission TIV :**

4 formés l'année dernière

Journée de formation : 3 et 4 mars (6 personnes inscrites) aura peut-être lieu à Montluçon.

**D/ Questions diverses :****Financement des sorties techniques et aides accordées aux encadrants :**

Après de longues discussions entre les partisans d'un coût identique pour les stagiaires et les encadrants, ceux qui souhaitent une gratuité complète pour les encadrants (les stagiaires prenant à leur charge les frais des moniteurs) et ceux d'une répartition, un vote des présidents de clubs présents a donné les résultats suivants :

200€ pour les participants, 100€ pour les encadrants soit une proportion 2/3 – 1/3 suivant le prix de revient d'une sortie. : 4 voix pour, une contre.

Cette décision s'appliquera aux prochaines sorties techniques (après celle de mars 2018 à La Ciotat déjà comptabilisée)

Information : Aura offre 10 € par jour aux plongeurs en formation (la demande est à faire en septembre). Le président a demandé aux responsables de commission s'ils avaient des besoins. Aucun ne s'est manifesté....

Les nouvelles demandes par les commissions seront à faire pour la saison prochaine.

Concernant les subventions accordées aux nouveaux Moniteurs et E2, le versement sera effectué au Club mais assujetti à l'encadrement d'une sortie technique organisé par le CODEP ALLIER.

Fin de la réunion à 23h30

Le président Noël PERNETTE

La secrétaire : Martine BOURREL